

Léchelle

INFORMATIONS MUNICIPALES 2017 N°1

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69 Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



LE MOT DU MAIRE

Nous voici à l'aube de la nouvelle année.

Compte tenu des travaux liés à la mise aux normes et à l'amélioration de notre salle communale, la cérémonie des vœux du maire n'aura pas lieu. Ces travaux, après des lenteurs administratives, devraient démarrer courant janvier 2017, aucune date n'est arrêtée pour l'instant. C'est la deuxième et troisième partie de notre contrat rural, la première étant la réfection de la toiture de la mairie effectuée en avril mai 2016. Ces travaux pour un montant approximatif de 310 000 € sont subventionnés à 35% par le département et 45% par la région plafonnés à 300 000 €. La réfection du foyer devrait durer 6 à 8 mois. Nous espérons pouvoir le réutiliser au courant du deuxième semestre 2017.

Un projet concernant la rue de la Mairie est en cours de réalisation. Cette rue sera bordée de trottoirs, des places de parkings seront créées et la chaussée sera refaite. Ces travaux sont également subventionnés par le département à hauteur de 50% pour un montant maximum de 100 000 €. Le dossier est en cours.

Il faudra que nous nous penchions sur le problème de l'église dont la toiture pose problèmes : ardoises cassées et nombreuses infiltrations.

Concernant le maillage, les travaux entre Saint-Brice et la bêche de Richebourg sont terminés. Début janvier, des tests et contrôles seront effectués avant une mise en route définitive. Vous en serez avertis en temps utile. Cette eau propre à la consommation de tous, viendra de Noyen-sur-Seine via Provins et Saint-Brice. Elle sera conforme aux normes en vigueur à ce jour.

La fibre optique sera déployée sur la commune (hameaux compris) courant 2017 et à la disposition de ceux qui le souhaitent en 2018.

Le réseau mobile est toujours défaillant sur notre commune. Toutes nos relances restent vaines mais nous ne lâchons rien.

Nous constatons encore des vitesses excessives et un non-respect du code de la route dans la commune. Pensez aux enfants, aux vôtres peut-être qui aiment jouer et se déplacer dans la commune. Ne commettez pas l'irréparable. Merci.

Le colis des anciens a été distribué par le conseil municipal. J'espère que la composition et la qualité a plu à nos aînés.

Cette année sera riche en élections, reprenez dès à présent les dates des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 et les législatives les 11 et 18 juin 2017. C'est une année de refonte ce qui implique que chaque inscrit aura une nouvelle carte d'électeur en 2017.

Merci à nos associations qui continuent à animer notre commune.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre à Léchelle. J'espère qu'ils s'y plairont.

Avant de clore, je voudrais en mon nom propre et au nom du conseil municipal vous présenter tous nos meilleurs vœux. Que cette année nouvelle soit pour vous source de joie, bonheur et santé.

Cordialement
Guy PAGET,
Le Maire

HALLOWEEN

Les enfants de Cormeron et de Lunay (11 au total) s'étaient donnés rendez-vous à l'abri bus de Cormeron à 18h pour aller dévaliser les habitations des 2 hameaux de tous leurs bonbons, chocolats etc...

Cette chasse a duré 2h et la récolte fut plus qu'abondante.

Un grand merci à Charlotte et Sébastien pour leur superbe décor qui a fait tout son effet.



BROCANTE

C'est la première année que la commune proposait une seconde brocante en arrière-saison après celle de juin et son succès habituel. Environ 50 exposants (habitants de la commune et extérieurs) s'étaient inscrits. Une restauration rapide était également proposée aux participants et aux visiteurs. C'est malheureusement la pluie en tout début d'après-midi qui a fait que tous les exposants ont dû plier bagages.

Notez sur vos agendas les 2 brocantes prévues en 2017 :

- **Dimanche 18 juin dès 6h00**
- **Dimanche 17 septembre dès 7h00**

HORAIRES DE BRUITS DE VOISINAGE

Aucun bruit n'est autorisé en dehors des horaires indiqués ci-dessous

**de 7 h à 20 h du lundi au vendredi
les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**

FACEBOOK ET INTERNET

Il vous est rappelé que le site internet de la commune est accessible sur www.lechelle77.fr. Ainsi que la page Facebook sur [Lechelle77](https://www.facebook.com/Lechelle77). Consultez la et « aimez » la !!!

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- les bandes blanches ont été refaites cet été.
- les zones dangereuses (intersections surtout), sont régulièrement tondues et dégagées.
- de l'enrobé a été appliqué
- à Richebourg, des petits panneaux rouge et blanc ont été plantés afin que les gros véhicules ne roulent pas sur les bas-côtés et ainsi, ralentissent.



SÉCURITÉ ÉCOLE

- des zébras pour les bus scolaires ont été dessinés.
- la cour de l'école est fermée à clé
- des sonnettes pour appeler les instituteurs ont été installées
- des barrières supplémentaires « dans le cadre de vigipirate » ont aussi été mises en place.

SÉCURITÉ TERRAIN DE JEUX

Pour les enfants de moins de 12 ans, l'utilisation de l'air de jeux est sous la responsabilité des parents. Il est conseillé aux parents de demander à leurs enfants plus grands de profiter de l'espace sans se mettre en danger : ne pas monter sur les toitures ou murs. Les jeux sont régulièrement contrôlés par les employés communaux. (Obligation légale).

ASSOCIATION de FOOTBALL LÉCHELLOISE AFL



Meilleurs voeux 2017

L'Association de Football Léchelloise vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Un grand merci aux personnes de la commune ayant participé à nos différentes manifestations :

- la restauration des brocantes les dimanches 19 juin et 25 septembre à Léchelle.

ASSOCIATION LOISIRS ET PARTAGE

L'association Loisirs et Partage accueille tous les jeudis de 16h15 à 18h00, 8 enfants du RPI pour participer à des activités variées : jeux sportifs, danse (Madison adapté) ou jeux de société en première partie, puis activités plus calmes telles que : lecture d'album, contes ou chants accompagnés à la guitare! D'autres activités telles que manipulation d'instruments de musique, mimes, seront bientôt proposées!

Le cours de Danse Orientale, qui suit les ateliers, regroupe 10 personnes (bientôt 12!) très motivées ayant offert leur premier spectacle le jeudi 10 novembre pour le pot d'accueil de l'Association.

Les cours de gymnastique douce d'entretien sont dispensés (auprès de 10 personnes) les lundis de 14h à 15h30 par Grégory BESNARD (Coach sportif diplômé d'état et Naturopathe). La gym douce comprend des exercices de respiration, d'équilibre et de proprioception, de mobilisation articulaire et d'étirements sans oublier le renforcement musculaire (cuisses, abdos, dos ...)

Tous les 15 jours (le dimanche matin), un groupe de 9 randonneurs se donne rendez-vous pour découvrir les alentours de nos communes.

L'association Loisirs et Partage a organisé son premier marché de Noël le dimanche 18 décembre 2016 dans la salle de Saint-Martin, où le Père Noël nous a fait l'honneur de sa visite pour le bonheur des enfants.

Les portes de L'association vous sont grandes ouvertes.

L'association Loisirs et Partage vous souhaite les meilleurs vœux 2017.

La Présidente

Sandrine MEISTERHANS

Port : 06 76 89 37 73

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les éventuelles pannes sont à signaler, dès que possible, en mairie. Il faut relever la référence indiquée sur le poteau (exemple TOU018). Le signalement peut aussi être fait auprès des conseillers municipaux ou employés communaux qui sont tous un relais avec le maire et la mairie.



ÉTAT CIVIL



Naissance

Maël DANEL

23 rue de la Sole
le 11 février 2016

Téa GAUDÉ

30 rue de la Tour
le 6 juillet 2016

Malyssa TORRES

1 Grande rue Plessis-Pigy
le 21 novembre 2016



Décès

André GAULON

20 rue des Grisards à Cormeron
le 15 juillet 2016

Jean-Michel LEGRAND

12 rue des Près à Lunay
le 28 novembre 2016

Gaston RICHARD

8 Grande rue Plessis-Pigy
le 7 décembre 2016

LES COMMERCANTS AMBULANTS

Savez-vous qu'un boucher passe tous les mardis dans la commune ?

Boucherie Yves DEPOISIER de Nogent sur Seine 03 25 39 85 40.

Savez-vous qu'un poissonnier passe tous les mardis dans la commune ?

Poissonnerie Claude JUMIN de Bannost 01 64 60 60 06

Renseignez-vous auprès d'eux si vous avez besoin.

14 JUILLET

Petits et grands ont pu profiter du tir à la carabine, du jeu du bonnet, de la pêche aux canards, etc...De nouveaux jeux ont été proposés.

L'après-midi s'est déroulée dans une très bonne ambiance et s'est clôturée autour du verre de l'amitié, ce qui a permis aux personnes présentes d'échanger en toute convivialité.

FEUX DE JARDIN

TOUS LES FEUX SONT INTERDITS. Il existe néanmoins une réglementation spécifique dans la commune pour les feux de végétaux.

Pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique, nous rappelons que les feux de jardin sont réglementés. Nous rappelons également que les émissions de fumées, par leur importance et leur durée sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique. Dans les zones d'habitations, le brûlage des déchets végétaux est interdit les jours ouvrables au-delà de 17 heures 30 et **toute la journée les dimanches et jours fériés.** Ces feux sont totalement interdits durant la période estivale **soit du 15 juin au 15 septembre.**

Dans les zones d'habitations, il est interdit d'allumer des feux à moins de 10 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.

LE FOYER RURAL

Les lenteurs administratives devraient prendre fin, les travaux d'amélioration commenceront donc bientôt.



L'ÉCOLE

141 élèves fréquentent le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

A Léchelle : 25 élèves en CE1 et 26 en CE2.

Tous les jours, entre 40 à 50 enfants fréquentent la cantine.

UN ENFANT UN JOUET

Le dimanche 4 décembre 2016, l'association TOP MOTO a renouvelé son opération un

« Enfant-un Jouet ».

C'est au petit matin qu'environ 300 motos ont sillonné les rues du village et ont pu prendre en mairie les jouets que les habitants avaient déposés au profit de la Croix Rouge. Merci aux généreux donateurs.

LES RALENTISSEURS

Ceux de la rue de la gare ont été installés suite au grave accident survenu en octobre 2009. Les autres le sont, suite aux nombreuses réclamations dues à la vitesse des véhicules dans le village. Il est évident que la commune ne peut pas installer des ralentisseurs devant chaque propriété. Ils seront étudiés au cas par cas.

L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les plantations ou autres encombrements sur le domaine public gênent aussi bien pour l'aspect général que pour la tonte.

Si vous désirez conserver vos fleurs : entretenez-les.

Merci de rentrer dans vos propriétés vos véhicules inactifs ainsi que vos gravats.

LE CIMETIERE

Plusieurs équipements ou solutions :

- l'emplacement traditionnel : 120 euros pour une concession de 50 ans
- le colombarium ou la cave'urne (petit caveau en marbre) : chacun de ces emplacements est destiné à accueillir 4 urnes de cendres. Le tarif est de 700 euros par emplacement.
- dès le mois d'avril 2017, un jardin du souvenir sera créé. L'accès à ce jardin sera totalement gratuit.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour vos constructions, une demande de permis ou bien une demande de travaux sont à déposer en mairie. Les dossiers sont ensuite envoyés pour examen et accord, à la communauté de communes du provinois. Tous les dossiers sont consultables et affichés en mairie. Sachez que le géomètre du cadastre effectue aussi, tous les 2 ans, des contrôles.

Le PLU (Plan Local d'urbanisme) est à disposition sur le site de la commune www.lechelle77.fr

PANNEAU COMMUNAL

Grâce à la perspicacité et à la persévérance du maire, le panneau volé à Richebourg en novembre 2013 a été récupéré. Celui-ci, considéré comme patrimoine de la commune, sera apposé en mairie.



LES PILES USAGÉES

Un petit seau marron, spécifique à la récupération des piles usagées de tout gabarit, est à votre disposition dans le hall de la mairie. Les piles ainsi récoltées sont régulièrement déposées à la déchetterie.

LES BOUCHONS

Un bac récupérateur de bouchons en plastique est installé dans le hall de la mairie dans le cadre de l'opération : les bouchons d'amour. Venez déposer les vôtres !

LE RESPECT

Les motos, quads et autres engins peuvent emprunter les chemins communaux mais ne sont pas autorisés à utiliser les champs et propriétés privées : merci de votre compréhension.

LES COLIS DES ANCIENS

Un sympathique colis a été distribué à nos aînés (12 couples et 23 personnes seules), deuxième quinzaine de décembre, par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux. Ce colis est distribué aux personnes ayant 70 ans ou plus en 2016.

LES SAPINS DE NOËL

La municipalité a décidé de procéder au ramassage des sapins de Noël

le lundi 16 janvier 2017.

Pensez-y !

LES ILLUMINATIONS DE NOËL

Merci à tous les habitants du bourg et des hameaux d'avoir si joliment égayé notre village.

En fin d'année 2017, un concours sera à nouveau mis en place.

LES RADARS

Attention, dorénavant des nouveaux radars itinérants ainsi que des radars mobiles embarqués dans des véhicules sillonnent notre région. Soyez vigilants et attentifs à votre vitesse, votre portable, etc...



LES CAMBRIOLAGES

Dans la nuit du 13 au 14 octobre, plusieurs habitations ou dépendances d'habitations de la commune ont été "visitées". La gendarmerie alertée mène une enquête et a déposé l'information ci-jointe.

A LIRE !

Soyez vigilants et attentifs. Notez les numéros d'immatriculation, la couleur, la marque des véhicules suspects qui rôdent.

L'idée d'apposer des panneaux « voisins vigilants » a été étudiée. Mais hélas, les villages qui se sont déjà équipés ne sont pas épargnés non plus.

GENDARMERIE NATIONALE

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE PROVINS

Dans le cadre de leurs missions de prévention de proximité, les gendarmes de VILLIERS ST GEORGES, JOUY LE CHATEL et PROVINS vous informent et vous conseillent :

Contre les vols, cambriolages, escroqueries

- Si vous possédez un garage, une cour fermée : rentrez votre véhicule la nuit. Ne laissez rien de valeur à l'intérieur du véhicule (radio, outillage, carte grise...)
- Signalez immédiatement à la gendarmerie (faites le 17) toute intrusion d'un inconnu dans votre propriété ou votre maison, surtout la nuit.
- Fermez solidement tout cabanon de jardin, grange ou dépendance où vous rangez de l'outillage ou du nécessaire à jardinage.

- Ne laissez pas entrer chez vous des gens qui font du démarchage (service de nettoyage, ventes diverses) si cela vous semble irrégulier ou trop insistant.
- Notez la plaque du véhicule, s'il y en a un et prévenez immédiatement la gendarmerie (faites le 17).

- Ne conservez pas à votre domicile de grosses sommes d'argent liquide.

- Si vous vous absentez un certain temps, prévenez vos voisins. Eventuellement confiez leur vos clefs ou demandez leur de passer chez vous régulièrement.
- Pour une absence prolongée, demandez une fiche "tranquilité vacances " auprès de votre brigade de gendarmerie.

L'entraide avec ses voisins, le réflexe d'appeler la gendarmerie : c'est primordial pour empêcher les cambrioleurs d'agir.



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE



Gendarmerie
nationale

APPLICATION STOP CAMBRIOLAGES

TOUS LES CONSEILS POUR SE PRÉMUNIR CONTRE LES CAMBRIOLAGES



TELECHARGEZ DES MAINTENANT L'APPLICATION STOP CAMBRIOLAGES ET SOYEZ ALERTES EN TEMPS REEL DES VOLS COMMIS SUR VOTRE SECTEUR !

ACTIVE EN SEINE-ET-MARNE

Une application gratuite téléchargeable sur Android et sur Apple, qui vous permet par ailleurs :

- de recevoir des conseils de prévention,
- d'être informé des phénomènes particuliers ou de grande envergure,
- de télécharger le formulaire OTV (opération tranquillité vacances).

Pour recevoir les notifications de votre secteur, personnalisez l'application en sélectionnant votre département dans l'onglet « personnalisation ».

Développée par le gendarme de l'Internet en partenariat avec Eptech

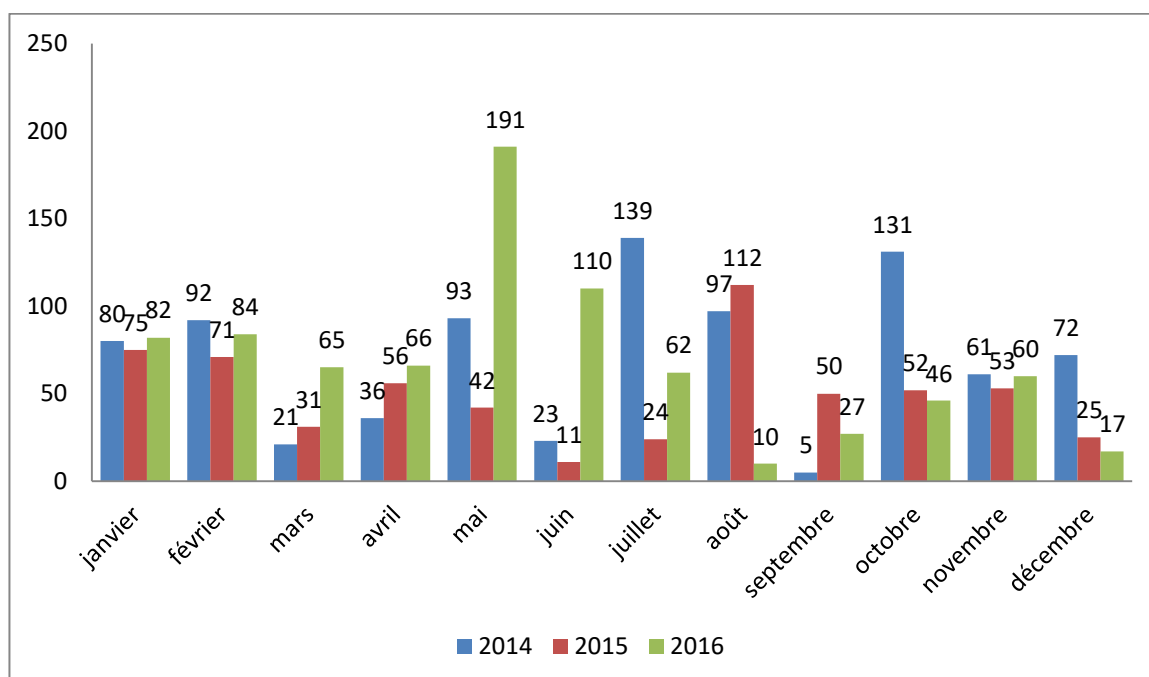
LA PLUVIOMÉTRIE

Le tableau suivant indique la pluviométrie relevée à Cormeron.

Année 2014 : 850 millimètres.

Année 2015 : 602 millimètres

Année 2016 : 820 millimètres



UN OUTIL POUR VOUS AIDER



*Petit rappel, pour les nouvelles assistantes maternelles agréées :
n'oubliez pas votre inscription sur le site mon-enfant.fr !*

Mon-enfant.fr est un site destiné aux familles à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant (assistant maternel, crèche, halte-garderie, accueil de loisirs).

Vous êtes installé en Seine et Marne et vous souhaitez être référencé sur mon enfant.fr, modifier les informations vous concernant ou faire paraître vos disponibilités,

pour cela rien de plus simple :

- Cliquer sur la rubrique « espace professionnel »
- Faire une demande « d'habilitation en ligne »
- Cliquer sur « vous êtes assistante maternelle et... »
- Remplissez la demande d'habilitation puis terminer !



Demande d'habilitation

Vous êtes une nouvelle assistante maternelle agréée
 Vous êtes assistante maternelle agréée et souhaitez faire une demande de renouvellement de votre habilitation en ligne
* Ce lien est réservé aux personnes agréées par le SIAF de votre département pour exercer la profession d'assistant(e) maternel(le).

Demande d'habilitation

Veuillez renseigner les informations suivantes :

(Nouveau) (Renouvellement)

Nom complet :
Prénom :
N° de carte :
Type de carte :
N° de carte :
Code postal :
Commune :

Indiquez le lieu de travail :
Adresse électronique :

Confirmez l'absence d'empêchement*
* Je certifie l'absence d'empêchement pour moi-même, mon conjoint ou mon partenaire de votre demande. En cas d'absence, l'absence de l'assistant(e) maternel(le) doit être déclarée au SIAF de votre département au plus tard le jour de votre habilitation.

Je suis de nationalité française, étrangère ou belge, j'ai obtenu mon diplôme en France ou dans un pays de l'Union européenne. Cette demande permet de solliciter votre habilitation. Si vous êtes assistante maternelle agréée, vous devez être habilitée(e) par le SIAF de votre département.



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT



**BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN REDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

**OUI, C'EST POSSIBLE
AVEC HABITER MIEUX**
Bénéficiez d'une aide financière
et d'un accompagnement professionnel
pour vos travaux de rénovation énergétique.



**Vous êtes propriétaire de votre logement.
Vous l'occupez.**

**Vous souhaitez faire des travaux
pour économiser l'énergie.**

L'État et l'Anah vous aident à les financer,

Renseignez-vous !

0 808 800 700 (n° gratuit)

MONOXYDE DE CARBONE

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Santé Publique France (SPF)

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 FEVRIER 2016

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
VERRIER D., KALUZNY S, BROUCK G., MICHEL B., GUILLIER J.
absents excusés : LEGRAND M., BONNY EBOUMBOU B., ANDRIEU JL, DAMANDE JC, EL GHAZI B.,

Délibérations

④ **AUTORISATION de programme et crédit de paiement (AP/CP)**

Il est proposé d'ouvrir pour 2016 les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la couverture de la mairie-école, l'aménagement de la salle des fêtes et l'aménagement des abords ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 309 907.34 € TTC
CP 2016 : 99 215.10 € +167 152.55 € = 266 636.65 €
CP 2017 : 43 539.69 €

Ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de la région : 135 000 €
Subvention de du département : 105 000 €
Part communale : 69 907.34 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2016, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2016.

④ **AUTORISATION à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget eau & assainissement** Les dépenses d'investissement concernées sont Immobilisations incorporelles - Frais d'insertion 3 840.90 € (art. 2033)

Informations :

- ✓ le comité des fêtes organisera une soirée festive le samedi 21 mai 2016.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 11 février 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 11 février 2016

Le Maire,



MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 MARS 2016

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., KALUZNY S., DAMANDE JC, BROUCK G., MICHEL B.,
absents excusés : ANDRIEU JL, EL GHAZI B., GUILLIER J.

Délibérations

- ☉ **CHOIX DES CANDIDATS POUR LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**
La commission SAPIN a retenu la seule candidature de VÉOLIA Eau.
- ☉ **ENCAISSEMENT CHEQUE**
Correspondant au remboursement de la compagnie d'assurance pour les dommages dus à l'effraction des vestiaires du stade de football.
- ☉ **ENCAISSEMENT CHEQUE**
Correspondant à la vente du tracteur KUBOTA.
- ☉ **ENGAGEMENT DANS UNE POLITIQUE DE REDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES ESPACES COMMUNAUX**
Il est décidé de mettre en œuvre la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

Informations :

- ✓ Après concertation avec Mme le comptable public, le Conseil Municipal a décidé de ne pas investir sur le projet de groupe scolaire avec les communes de Beauchery-Saint-Martin et Louan-Villegruis-Fontaine.
- ✓ La société INTERVENT a présenté son projet d'implantation d'une ligne de 8 éoliennes dont 1 éolienne se situerait sur la commune de Léchelle, 5 éoliennes sur la commune de Beauchery-Saint-Martin et 2 éoliennes sur la commune de Louan-Villegruis-Fontaine.
- ✓ Le syndicat « TRANSPREAUVINOIS » prévoit d'effectuer les travaux de maillage à Léchelle fin 2016.
- ✓ Le RPI (Regroupement Intercommunal Pédagogique) se réunit à Saint-Martin le 18 mars 2016.
- ✓ Le compte-rendu effectué par l'ART (Agence Routière Territoriale) fait apparaître que les excès de vitesse ne sont pas significatifs à Richebourg. Les trottoirs rue Sources seront décaissés afin de les rendre accessibles. Il est prévu de faire un abri bus au niveau de l'intersection du passage « impasse des cours » et la rue Sources.
- ✓ Préparation de la chasse aux œufs de pâques qui aura lieu le dimanche 27 mars 2016.
- ✓ L'association « Change d'allure » en partenariat avec les bouchons d'amour propose de mettre à disposition un conteneur pour collecter les bouchons plastiques pour aider les personnes handicapées.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 10 mars 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 10 mars 2016



Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 AVRIL 2016

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., KALUZNY S., DAMANDE JC, BROUCK G., MICHEL B., EL GHAZI B., GUILLIER
absents excusés : ANDRIEU JL

Délibérations

⊙ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE**

Fonctionnement

✓ Dépenses : 329 130.72 €
✓ Recettes : 367 835.47 € Excédent de clôture : 38 704.75 €

Investissement

✓ Dépenses : 47 865.13 €
✓ Recettes : 43 190.42 € Déficit de clôture : - 4 674.71 €

⊙ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 de la commune.**

⊙ **AFFECTATION du résultat de 2015 de la commune :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2015 200 920.74 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) 35 375.61 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 165 545.13 €

⊙ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'EAU & ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement

✓ Dépenses : 13 377.04 €
✓ Recettes : 17 369.21 € Excédent de clôture : 3 992.17 €

Investissement

✓ Dépenses : 19 480.09 €
✓ Recettes : 53 690.52 € Excédent de clôture : 34 210.43 €

⊙ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 de l'eau & assainissement.**

⊙ **AFFECTATION du résultat de 2015 de l'eau & assainissement :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2015 14 268.49 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) 0.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 14 268.49 €

⊙ **APPROBATION du budget général 2016**

Le budget général de la commune est équilibré à 920 000 €

▪ pour la section de fonctionnement à 535 000 €
▪ pour la section d'investissement à 385 000 €

⊙ **APPROBATION du budget de l'eau & assainissement 2016**

Le budget général de l'eau & assainissement est équilibré à 96 000€

▪ pour la section de fonctionnement à 29 000 €
▪ pour la section d'investissement à 67 000 €

⊙ **VOTE DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2016**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2016 :

▪ Taxe d'habitation 7.87 %
▪ Taxe foncière 12.35 %
▪ Taxe foncière non bâti 21.38 %

Total des ressources 133 720 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2016.

⊙ **FIXATION DU PRIX DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR LE PRIX DE L'EAU**

Le Conseil Municipal décide de fixer la part communale afférente au prix de l'eau de 0,70 €/m³ à 1.20€/m³.

⊙ **CHOIX DES CANDIDATS POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal a suivi l'avis de la commission d'appel d'offres pour choisir le candidat VERDI.

⊙ **DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Il est adopté la proposition de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade des Adjoints Techniques à 100%.

⊙ **ADHESION AU NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Au SDESM pour une durée de 4 ans. (2016-2020)

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 11 avril 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 11 avril 2016



MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 JUIN 2016

présents : MM. Mmes., PAGET G.J., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
KALUZNY S, DAMANDE JC, BROUCK G., MICHEL B., GUILLIER J

absents excusés ANDRIEU JL BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., EL GHAZI B.,

;

Délibérations

- ⊙ **APPROBATION** de la convention de mutualisation des dépenses du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).
- ⊙ **APPROBATION** de la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le département et le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).
- ⊙ **DM1** sur le budget communal : régularisation de cession d'immobilisation.
- ⊙ **DEMANDE** de subvention au titre des Fonds d'Équipements Rural (F.E.R.)
Un projet d'aménagement de trottoirs, rue de la Mairie, dont le coût prévisionnel s'élève à 122 388 € TTC est adopté et il est sollicité à ce titre une subvention F.E.R.
- ⊙ **AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel 2015 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable
- ⊙ **FIXATION** des tarifs de cantine garderie et d'étude pour l'année scolaire 2016-2017
Les tarifs ne sont pas augmentés et restent donc inchangés.
Cantine : 4.10 € Euros le repas
Garderie : 2.10 € Euros l'heure
Étude forfait 1 : 2.65 € Euros
Étude forfait 2 : 3.15 € Euros
Étude forfait 3 : 4.20 € Euros
- ⊙ **CONTRAT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LA RUE DE LA MAIRIE**
Le Conseil Municipal retient l'offre du bureau d'étude PRELY afin d'assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- ⊙ **APPROBATION** de la convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de Beauchery-Saint-Martin
- ⊙ **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**
A l'issue de la réussite d'un agent au concours d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, il est décidé de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2015.

Informations :

- ✓ Organisation du 14 juillet.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 27 juin 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 27 juin 2016



Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H., BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., KALUZNY S, DAMANDE JC, BROUCK G., EL GHAZI B

absents excusés ANDRIEU JL, MICHEL B., GUILLIER J

;

Délibérations

- ⊙ SIGNATURE de la convention de repas scolaires avec l'entreprise "LES PETITS GASTRONOMES"
- ⊙ SIGNATURE de la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDESM dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public.
- ⊙ APPROBATION des modifications des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.
- ⊙ AVIS FAVORABLE sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Provinois au Syndicat mixte VOUE à porter le SAGE des deux Morin pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE »
- ⊙ AVIS FAVORABLE sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Provinois au Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'YERRES pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE »
- ⊙ DM1 VOTE de crédits supplémentaires sur le budget de l'eau & assainissement afin de régulariser les comptes liés au contrat de délégation du service public.
- ⊙ DÉSIGNATION du référent sécurité routière, sur sa proposition, Mme LEGRAND Martine est désignée comme référent sécurité routière de la commune.
- ⊙ ENCAISSEMENT d'un chèque de remboursement d'assurance suite à la vente d'un tracteur.
- ⊙ FINANCEMENT du contrat rural pour les travaux de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 80 000 € sur 20 ans au taux de 1.19 %.
- ⊙ AVIS sur le découpage des arrondissements de Fontainebleau et Provins. Le Conseil Municipal approuve la première option qui représente la répartition suivante :
 - Fontainebleau 108 communes – 195 965 habitants – 1 502 km²
 - Provins 158 communes – 145 659 habitants – 2 110 km²
- ⊙ DÉCISION de retenir les taux maximum de rémunération pour l'étude surveillée aux professeurs des écoles.
- ⊙ SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES pour l'association loisirs & partage de 100 €, afin de compenser le coût de la location de la salle à Beauchery-Saint-Martin vu les travaux de celle de Léchelle. Et de 50 € au SDIS pour participer à l'hommage qui a été fait au caporal LE FLOHIC Jean-Paul, sapeur-pompier mort le 20 juillet 1976 en voulant sauver deux techniciens dans les mines de Léchelle.
- ⊙ PROLONGATION de l'adhésion au CNAS pour les agents retraités à compter de 2017.

Informations :

- ✓ La brocante du 25 septembre a compté près de 50 exposants.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 4 octobre 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 4 octobre 2016



Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

présents : MM. Mmes., PAGET G-J., LEMOT É., BONNIVARD A., MIRVAUX M-C., MICHEL H., BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., KALUZNY S., DAMANDE J-C., BROUCK G., MICHEL B., GUILLIER J.
absents excusés : LEGRAND M., ANDRIEU J-L., EL GHAZI B.
:

Délibérations

- ⊗ **ADOPTION** du nouveau régime indemnitaire pour les agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017.
- ⊗ **REFUS D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au receveur municipal.
- ⊗ **ENCAISSEMENT** d'un chèque de dégrèvements de taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes.
- ⊗ **SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES** pour l'association d'Instance de Coordination Locale Sanitaire et Sociale (ICL) de Provins. Cotisation de 113 €.
- ⊗ **AUTORISATION** de signer l'avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable avec VEOLIA EAU.
- ⊗ **DÉCISION** de confier à Monsieur Le Maire les délégations, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.
- ⊗ **MODIFICATION DEMANDE de subvention au titre des Fonds d'Équipements Rural (F.E.R.)**
Un projet d'aménagement de trottoirs, rue de la Mairie, est adopté et il est sollicité à ce titre une subvention F.E.R.
- ⊗ **APPROBATION** du compte de gestion 2016 CCAS.
- ⊗ **AUTORISATION** de signer une convention entre la Ville de Provins, le syndicat TransprEAUvinois, la commune de Saint-Brice et la commune de Léchelle pour la fourniture d'eau potable.

Informations :

- ✓ Compte-rendu de SIVOS : Des travaux de voiries devant le collège de Villiers-Saint-Georges occasionneront des gênes pour le stationnement. La cotisation reste inchangée à 9€/habitant.
- ✓ La proposition d'installer des panneaux « voisins vigilants » a été déclinée vu le coût (120€ le panneau).
- ✓ Organisation de la distribution des colis des anciens et du goûter de Noël pour les enfants du RPI.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 15 décembre 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 15 décembre 2016

